

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190625-D_25-06-2019-14-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2019

Affichage : 01/07/2019

Délibération n°25-06-2019-014

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 25 juin 2019*

Date de convocation	19 juin 2019
Date d'affichage	19 juin 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	36
Votants	46 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente « Le Chatelier » de Duneau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON (représentant M. Michel MARY), M. Dominique COUALLIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de M. Alain COUTURIER), M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU (ayant reçu pouvoir de M. Xavier TERRIER), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Étaient excusés : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Gérard CLEMENT, M. Alain COUTURIER (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Dominique EDON, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Michel MARY (représenté par M. Joël CIRON), Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Xavier TERRIER (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

Secrétaire de séance : M. Joël CIRON

**GEMAPI : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU GIDON DE LA MÊME
ET DE L'HUISNE SARTHOISE**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. José PLANS, Vice-président en charge de l'Eau et GEMAPI,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de Communes exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 au titre de ses compétences obligatoires, la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

PREND ACTE que la Communauté de communes doit cotiser en lieu et place des communes auprès des organismes qui relèvent de la GEMAPI.

EST INFORME que le GIDON de la Mème et de l'Huisne Sarthoise regroupant les communes de Avezé, Cherré-Au, Préval et Souvigné sur Mème a sollicité la Communauté de communes pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2019 à hauteur de 200 € soit 50 € par commune.

EST INFORME que la cotisation 2018 n'ayant pas été versée, il convient de régulariser auprès du GDON soit 250 € correspondant à une somme de 50 € par commune (Avezé, Cherré, Cherreau, Préval et Souvigné sur Mème).

DECIDE de verser une subvention à hauteur de 450 € correspondant aux années 2018 et 2019.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 25 juin 2019

Pour extrait conforme

Le 25 juin 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU